

Vous souhaitez devenir une sentinelle ?

Contactez nous :

Par mail :

prevention_mal_etre.blf@alpesvauchuse.msa.fr

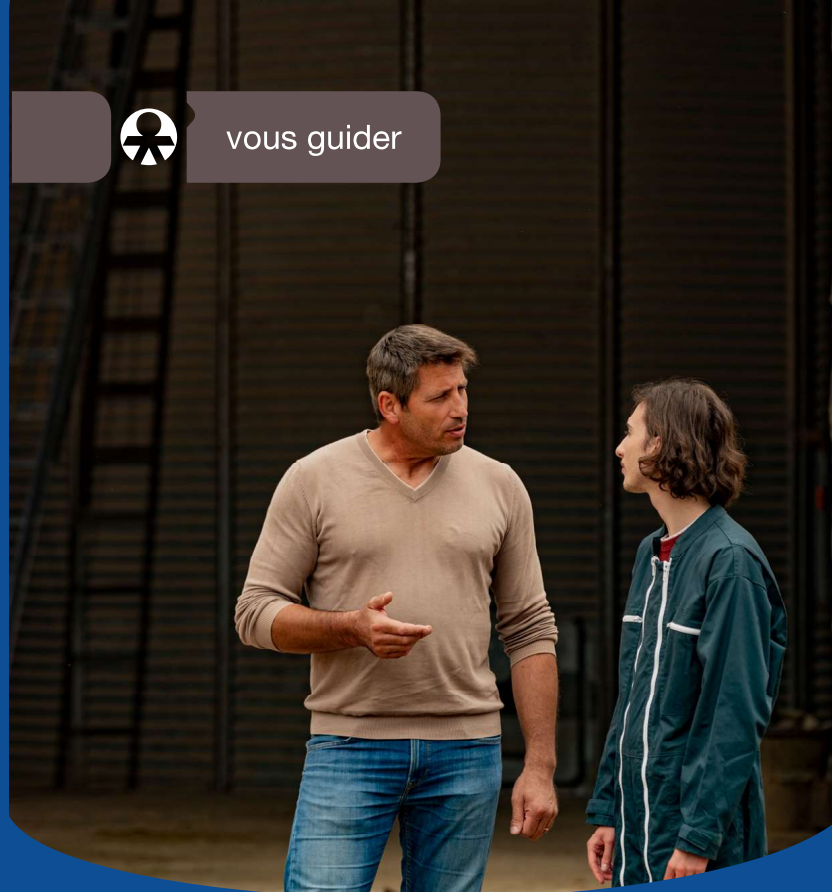
ou

Par scan du QRCode ci-dessous



vous guider

Flyer Mal-être - Les sentinelles de la MSA - Janvier 2023 - Conception MSA Alpes-Vaucluse - © MSA Alpes-Vaucluse - Cédric photos - COVISA & Flaticon



AGRI'ÉCOUTE

Mal-être, solitude, idées suicidaires...

Parlez-en au :

09 69 39 29 19

(Prix d'un appel local)

AGRI'ÉCOUTE

SERVICE D'ÉCOUTE ET D'AIDE PSYCHOLOGIQUE

24H/24 ET 7J/7

DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL

PRÉVENTION MAL-ÊTRE AGRICOLE
DEVENEZ SENTINELLE

MSA Alpes-Vaucluse

1, Place des Maraîchers
Avignon 84056 Cedex 9 - CS 60505
www.alpes-vaucluse.msa.fr



L'essentiel & plus encore

alpes-vaucluse.msa.fr



L'essentiel & plus encore

■ ÊTRE UNE SENTINELLE, C'EST QUOI ?

“ Peut être sentinelle toute personne **volontaire, bénévole** (notamment des retraités) ou **en activité** (salarié ou indépendant), présentant des dispositions spontanées, naturelles et reconnues **au soutien à autrui, formée pour pouvoir repérer les signes de détresse** et aider les personnes concernées, et respectant des **règles de discrétion et de confidentialité**, condition nécessaire à une relation de confiance. ”

Il s'agit d'un engagement personnel et non professionnel, n'entraînant aucune obligation légale ou contractuelle, et auquel il peut être mis fin à tout moment.

■ QUELLES SONT SES MISSIONS PRINCIPALES ?

REPÉRER & ORIENTER

- > pour les personnes en risque suicidaire : faciliter l'accès à une prise en charge sanitaire en proximité ou à un service professionnel d'écoute, d'information et d'orientation,
- > pour les personnes en risque de « mal-être » : écouter, instaurer un climat de confiance, aider à trouver la/les ressources adaptées au besoin exprimé (structures spécialisées).



■ QUI PEUT DEVENIR UNE SENTINELLE ?

Les sentinelles peuvent être :

- > rattachées à un réseau existant : élus, travailleurs sociaux, conseillers en prévention des MSA, conseillers des chambres d'agricultures, agents des GDS (BEA), techniciens des coopératives ... ,
- > intégrées à une structure spécialisée : CPP de la MSA, Solidarité Paysans, cellule REAGIR, Agri-sentinelles, AgriAgri, cellule départementale opérationnelle ... ,
- > visiteurs des exploitations agricoles,
- > élus locaux,
- > vétérinaires,
- > agents des administrations de l'état,
- > conseillers bancaires,
- > facteurs, pompiers, gendarmes, commerçants ...

... Toute personne susceptible d'être en contact avec la personne en difficulté.

■ COMMENT DEVENIR UNE SENTINELLE ?

En suivant une formation :

- > « **Sentinelles** » ciblé sur un secteur (dans le cas présent l'agriculture) ou sur un territoire pour lequel un risque suicidaire et/ou de mal-être est identifié,

Module d'une journée avec une première partie générale et une seconde partie centrée sur le mal-être agricole (pour les sentinelles rattachées au milieu agricole).

L'organisation de ces formations sentinelles se font sur le territoire en lien avec les ARS.